COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT n°2023-027 du 20 février 2023

Objet : Réfection de la halle aquatique intérieure de Villasport

: Marché de contrôle technique et de sécurité protection santé

: Marché de diagnostic structurel

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu les conventions et le devi joints à la présente ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Dans le cadre de la réfection de la halle aquatique intérieure de Villasport, il est conclu, selon le mode de passation par procédure adaptée, les marchés de prestations intellectuelles suivants :

- Contrôle technique et Sécurité Protection Santé avec la société QUALICONSULT 16, rue Frédéric Bastiat BP 91609 87023 LIMOGES Cedex 9.
- Diagnostic structurel avec la société DEFRETIN INGENIERIE 8, avenue Baudin 87000 LIMOGES.

Article 2 : Le montant des marchés est le suivant :

Dénomination	Marché en € HT
Contrôle technique	3 300.00
Sécurité protection santé	2 177.00
Diagnostic structurel	5 020.00

<u>Article 3</u>: Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



D. BOISSERIE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoge/...... dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20230220-DP2023110108-AR Date de télétransmission : 22/02/2023 Date de réception préfecture : 22/02/2023